

HEBERGEMENT/LOGEMENT

HLM : qui sont leurs occupants ?

Le gouvernement veut évaluer la situation des locataires sociaux tous les 6 ans pour libérer des places en HLM. Seules 10% des logements changent d'occupant chaque année. A Paris, la situation est particulièrement tendue.

Jacques Mézard a dévoilé ce mercredi [son plan logement](#). Le ministre de la Cohésion des territoires veut revoir l'attribution des HLM, pour "déverrouiller" leur accès et apporter une plus grande équité. Ainsi, les commissions d'attribution devront "évaluer la situation des locataires tous les 6 ans". Quels résidents seront concernés par un départ forcé? Le point en chiffres.

Très peu de turn-over

Une fois installés dans leurs HLM, de nombreux locataires n'en bougent plus. Chaque année en France, seul 1 logement social sur 10 change de résident. A Paris, la situation est particulièrement tendue, avec un taux de renouvellement de 5% seulement. D'autres voguent d'un HLM à l'autre. En 2016, près de 500.000 ménages ont emménagé dans un logement libre. Parmi eux, 29% résidaient déjà en HLM. Même si leur revenu augmente, les locataires peuvent rester à condition de payer un surloyer, jusqu'au double du plafond. En outre, les personnes de plus de 65 ans et les handicapés sont protégés par la loi: il est interdit de les obliger à faire leurs cartons.

Comment des hauts revenus se retrouvent en HLM

Au départ, les HLM sont plutôt attribués aux revenus modestes. En 2016, 57% des demandes satisfaites concernent des personnes qui gagnent moins de 1500 euros par mois. Le revenu moyen des occupants de HLM est un peu plus élevé que le SMIC: 1623 euros par mois. Cependant, en Ile-de-France, ce même revenu moyen atteint 2263 euros par mois et jusqu'à 2413 euros pour Paris. Dans la capitale, près d'1 locataire social sur 5 gagne plus de 3.000 euros par mois. Le plafond de ressources est supérieur dans en région parisienne, expliquant en partie cette différence de revenus. L'[Aide à l'installation des personnels \(AIP\)](#) explique la présence de hauts revenus dans les attributions. Elle permet aux fonctionnaires d'accéder au parc social. En 2016, 3730 personnes ont emménagé en HLM alors qu'elles dépassaient le plafond le plus élevé de leur commune. Les HLM ne gomment pas totalement les inégalités d'accès au logement. En 2016, près de 40% des locations étaient signées par des travailleurs en CDI ou des fonctionnaires. Les chômeurs, dans le même temps, ne représentaient que 13% des attributions.

Les logements sociaux ont été construits pour des familles. Résultat, ils s'avèrent souvent trop grands: en 2016, 38% des demandeurs satisfaits ont emménagé seuls. Généralement, il s'agit de jeunes qui quittent le domicile familial. Cette même année, 69% des logements attribués possédaient 3 pièces ou plus. Une chambre supplémentaire peut se justifier dans le cas d'un père divorcé qui reçoit ses enfants en vacances, par exemple.

<http://www.bfmtv.com/societe/hlm-qui-sont-leurs-occupants-1260543.html>

Activité du SIAO/115

1588 appels en août 2017 dont :

- 72 demandes orientées vers les abris de nuits
- 12 orientations vers des hébergements d'urgence dont 2 suite à des violences.
- 838 appels réorientés vers l'Instance de Régulation
- 19 demandes orientées vers l'hôtel dont 13 suite à des violences



Dans ce numéro

- Qui sont les occupants de HLM ?
- Activité du SIAO/115
- Campagne de sensibilisation contre les violences faites aux femmes
- L'ONU dénonce le « nettoyage ethnique des Rohingyas en Birmanie »
- Société: vivre dans un bidonville
- Habitat indigne

POLITIQUE

Haut les mains!

Causette soutient Le Point noir, une nouvelle campagne de sensibilisation contre les violences faites aux femmes. Et tout le monde peut participer !



Le 27 septembre, les femmes victimes de violences sexuelles auront un code pour manifester leur détresse, tout en gardant l'anonymat.

À cette date débutera en France la campagne « le point noir », qui durera jusqu'au 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Le principe est simple : que vous soyez victime ou souhaitez vous montrer solidaire, dessinez un point noir sur la paume de votre main, puis postez la photo de celle-ci sur les réseaux sociaux en l'accompagnant du hashtag #lepointnoir ¹.

S'associe à cette campagne l'ex-porte-parole d'Europe Écologie-Les Verts Sandrine Rousseau, qui fait partie des quatre femmes ayant déposé plainte contre le député Denis Baupin, en juin 2016. Depuis, la procédure a été classée sans suite ². Un parcours judiciaire où la peur, l'angoisse de la plainte et l'étendue de ses conséquences ont inspiré à Sandrine Rousseau un livre, *Parler* ³, qui sortira le 27 septembre, jour du lancement de son association du même nom. « *Parler, c'est briser la solidarité du silence, explique-t-elle. Aujourd'hui, en France, seulement 10 % des femmes victimes de violences, d'agression ou de harcèlement passent la porte d'un commissariat pour porter plainte. Bilan : les auteurs vivent dans une sorte d'impunité. Il faut inverser la tendance.* » C'est pour accompagner les femmes pendant les procédures qu'elle a eu l'idée de créer son association : « *Ce qui m'a frappée lors de la procédure, c'est l'importance d'avoir un réseau d'amitié, de pouvoir partager son expérience. La parole alors se libère. C'est le premier pas vers le dépôt de plainte. J'appelle donc toutes celles qui ont été victimes à nous rejoindre. Ensemble, nous organiserons des rencontres, des actions de terrain.* » Plusieurs actions, dont *Causette* sera partenaire, auront lieu à travers la France à partir de janvier 2018. Bien sûr, d'ici là, on vous en re-Parlera.

<https://www.causette.fr/le-mag/lire-article/article-1908/haut-les-mains.html#>

Responsable de la publication : Hubert Moreau - GCS25

Rédaction : Equipe SIAO

Les contenus ont une valeur informative et sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

IMPRESSION PAR NOS PROPRES MOYENS

L'ONU dénonce le "nettoyage ethnique" des Rohingyas en Birmanie

L'horreur continue pour les Rohingyas en Birmanie. Le Haut-Commissaire de l'[ONU](#) aux droits de l'homme Zeid Ra'ad Al Hussein a jugé ce lundi 11 septembre que le traitement de la minorité musulmane rohingya par la [Birmanie](#) s'apparente à un "exemple classique de nettoyage ethnique".



Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a mis sur pied le 24 mars "une mission internationale indépendante" pour enquêter sur des exactions qui auraient été commises par des membres de l'armée contre la minorité musulmane des Rohingyas, mais la Birmanie n'a pas autorisé les experts à se rendre sur place.

"La Birmanie ayant refusé l'accès aux enquêteurs (...), l'évaluation actuelle de la situation ne peut pas être entièrement réalisée, mais la situation semble être un exemple classique de nettoyage ethnique", a déclaré Zeid Ra'ad Al Hussein, à l'ouverture de la 36e session du Conseil à Genève.

Une "opération sans égard pour les fondamentaux du droit international"

Traités comme des étrangers en Birmanie, un pays à plus de 90% bouddhistes, les Rohingyas sont apatrides même si certains vivent dans le pays depuis des générations. Des attaques meurtrières des rebelles rohingyas contre la police fin août en Birmanie ont déclenché une nouvelle répression de l'armée.

Cette "opération (...) est clairement disproportionnée et sans égard pour les principes fondamentaux du droit international", a affirmé le Haut-Commissaire. "Nous avons reçu de multiples rapports et des images satellites montrant des forces de sécurité et des milices locales brûlant des villages rohingyas, et des informations cohérentes faisant état d'exécutions extrajudiciaires, y compris de tirs sur des civils en fuite", a-t-il ajouté.

D'après les derniers chiffres des Nations unies, [plus de 300.000 personnes, la plupart des musulmans de la minorité Rohingya](#), se sont réfugiées au Bangladesh pour fuir les troubles. Des milliers de personnes seraient toujours en fuite, cachées dans les forêts ou sur des collines du côté birman, sans vivres ni eau.

"Stratagème cynique", mines antipersonnel et exil

"J'appelle le gouvernement à mettre un terme à son opération militaire cruelle" et aux "discriminations généralisées" dont souffrent les Rohingyas, et enquêter sur "toutes les violations", a dit Zeid Ra'ad Al Hussein. "Le gouvernement devrait cesser de prétendre que les Rohingyas mettent le feu à leurs propres maisons", a-t-il poursuivi, dénonçant un "déni complet de la réalité".

Les rebelles rohingyas ont déclaré dimanche 10 septembre [un cessez-le-feu unilatéral d'un mois](#), le gouvernement birman répondant toutefois qu'il ne négociait pas avec des "terroristes". Le Bangladesh, pays très pauvre, fait face depuis deux ans à l'arrivée de centaines de milliers de Rohingyas. Le Bangladesh a dénoncé la semaine dernière le minage de la zone frontalière entre les deux pays, après une série d'explosions qui ont grièvement blessé des Rohingyas fuyant la violence.

Zeid Ra'ad Al Hussein s'est dit "consterné par les informations selon lesquelles les autorités de Birmanie ont commencé à poser des mines le long de la frontière avec le Bangladesh" et "d'avoir appris que [les réfugiés qui ont fui la violence](#) ne pourront revenir que s'ils peuvent fournir une 'preuve de leur nationalité'". "Cette mesure ressemble à un stratagème cynique visant à transférer de force un grand nombre de personnes sans qu'elles puissent revenir", a-t-il dit.

http://www.huffingtonpost.fr/2017/09/11/lonu-denonce-le-nettoyage-ethnique-des-rohingyas-en-birmanie-a-23204001/?utm_hp_ref=fr-homepage

SOCIÉTÉ

Vivre dans un bidonville

Entre 15 000 et 20 000 personnes vivent en France dans un bidonville. Pour la première fois, l'association Trajectoires apporte un éclairage sur leurs conditions de vie avec une étude menée auprès de 899 personnes dans dix bidonvilles situés dans quatre régions françaises. Premier constat : 98% des personnes vivant dans ces campements illégaux viennent de Roumanie. Loin du profil majoritaire du migrant économique (homme seul âgé de 18 à 35 ans), deux tiers des personnes en bidonville sont venues dans le pays avec leurs enfants. L'association met en lumière le manque d'accès aux soins de ces populations. En moyenne, 55% des habitants des bidonvilles ont des droits à l'assurance maladie mais avec de fortes disparités suivant le campement. Ce taux varie de 6 à 86%, selon l'accompagnement des habitants par des professionnels ou des bénévoles. Plus inquiétant, « près d'un quart des personnes se déclarant malades n'ont pas un accès continu au système de santé et donc ne se soignent pas ou utilisent ponctuellement les services d'urgence ». Les auteurs de l'étude observent également que « la route vers la scolarisation des enfants vivant en bidonville est longue et complexe ». Ainsi, 51% des enfants âgés de 6 à 18 ans ne sont pas scolarisés. Pire, 30% des enfants ne sont jamais allés à l'école. En raison de leur faible niveau de qualification, les habitants des bidonvilles se tournent vers des activités non déclarées : 45% d'entre eux ramassent de la ferraille auprès



Denis Allard/Rea

Le Samaritain, plus vieux bidonville d'Île-de-France.

des déchetteries ; le deuxième type d'activité pratiquée est la mendicité (33% du panel). Ces activités, souligne l'étude, ont en commun de générer des revenus faibles, d'être perçues souvent comme des troubles à l'ordre public et d'être parfois dangereuses. ●

FLORINE GALÉRON

Olivier Peyroux et Alexandre Le Clève, « Habitants des bidonvilles en France. Connaissance des parcours et accès au droit commun », association Trajectoires, 2017.

Référence : Les grands dossiers de « Sciences humaines » Sept-Oct-

HABITAT INDIGNE

Un guide pour accompagner les personnes en situation d'habitat indigne

La fondation Abbé Pierre publie un guide pratique pour permettre aux professionnels d'accompagner les personnes victimes à faire valoir leurs droits. Le guide suit les différentes étapes de l'accompagnement depuis le repérage jusqu'à la mise en œuvre des procédures de maintien ou de relogement :

http://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/content-files/files/2017.03_-_habitat_indigne_et_droits_des_occupants_-_guide_de_l'accompagnant.pdf